

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Nouveau règlement sur la publicité et les enseignes de la Ville de Paris : La CCIP Paris soutient les protestations des professionnels contre le projet.**

Les professionnels de l'affichage ont obtenu le report pour vice de forme de l'examen du projet de nouveau règlement publicité-enseignes par la commission des sites de la capitale initialement prévu le 30 octobre.

La CCIP soutient la mobilisation des professions concernées contre ce projet de nouveau règlement publicité-enseignes très restrictif, récemment approuvé par un groupe de travail présidé par le sénateur maire JP Caffet, associant élus, représentants de l'Etat, professionnels et la CCIP Paris.

Les professionnels et la CCIP Paris, sans voix délibérative, n'ont, depuis le début des travaux de ce groupe en 2004, cessé de dénoncer certaines dispositions jugées néfastes pour les entreprises parisiennes, comme :

- L'interdiction générale de la publicité lumineuse à Paris, sauf le long d'une part du périphérique,
- La forte diminution de la surface des panneaux d'affichage, alors que la pression publicitaire parisienne est l'une des plus faibles des grandes métropoles,
- Les entraves inutiles apportées à l'exercice de certaines professions, comme la dépose obligée de toutes les enseignes des balcons des hôtels, pourtant essentielles comme élément d'information de la clientèle, ou la limitation de la hauteur de la publicité immobilière,
- L'interdiction générale du micro-affichage sur les vitrines et les devantures de 6000 commerces.

Bernard Irion, vice-président de la CCIP Paris en charge des projets territoriaux, de l'aménagement et de l'urbanisme, considère « *qu'il est important que le projet de nouveau règlement prenne mieux en compte le développement économique de la capitale et celui des entreprises qui y sont implantées. Ce n'est pas le cas du projet actuel* ».

#### **Information presse :**

CCIP Paris : Christine DUMONT – 01 55 65 47 17 – [cdumont@ccip.fr](mailto:cdumont@ccip.fr)

Au service des 310 000 entreprises de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris :

- *Représente leurs intérêts auprès des pouvoirs publics*
- *Accompagne chaque étape de leur développement*
- *Forme leurs collaborateurs et futurs dirigeants*
- *Développe les foires, salons et congrès*